
Orienter les droits humains à l'ère numérique:

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT)

Le présent guide a pour auteurs les membres de l'équipe de Global Partners Digital. Il a bénéficié, par ailleurs, des précieuses contributions et révisions de Carolina Caeiro, Hosein Badran et Raquel Renno.





This work is licensed under Creative Commons,
Attribution-Noncommercial-Sharealike 4.0 International

Sommaire

À propos de ce guide	5
Les enjeux	7
Les actions possibles pour les OSC	10
La participation à l'AMNT	15
Les priorités de plaidoyer recommandées	18
Annexe	20

À propos de ce guide

Le présent guide vise à soutenir la participation de la société civile lors de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), conférence décisive pour l'élaboration de normes techniques qui se réunit tous les quatre ans. L'assemblée 2024 (AMNT-24), programmée en octobre prochain, peut clairement façonner les discussions au sein de multiples grands forums et processus de gouvernance d'Internet. Ses résultats pourraient donc avoir des retombées très diverses en termes d'interopérabilité et d'ouverture de l'Internet, ainsi que de droits humains.

Ce guide vise à présenter :

- ce qu'est l'AMNT ;
- comment elle est rattachée à l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- pourquoi elle est significative et quels sont les enjeux pour l'Internet ouvert et interopérable ;
- des pistes de participation pour la société civile ;
- des recommandations pour les efforts de plaidoyer visant à soutenir la protection et le renforcement d'un Internet ouvert et interopérable.

Ce guide contient également un calendrier et des liens vers des ressources utiles.

Qu'est-ce que l'AMNT et quelles sont ses relations avec l'UIT-T ?

Créé il y a plus de 150 ans, l'UIT-T est l'un des trois Secteurs de l'UIT, une institution multilatérale et spécialisée des Nations Unies avec pour rôle d'élaborer et de régler les normes en matière de télécommunications. La mission, les modes de fonctionnement et les types de résultats de chaque Secteur diffèrent.

- **Le Secteur des radiocommunications (UIT-R)** s'occupe du spectre des fréquences radioélectriques mondiales et des orbites de satellites.
- **Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)** élabore les normes techniques qui garantissent une connexion homogène des réseaux et des technologies.
- **Le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)** œuvre à améliorer l'accès aux technologies numériques dans les communautés mal desservies du monde entier.

L'UIT-T a élaboré plus de 4 000 Recommandations tout au long de son histoire. Sans être juridiquement contraignantes, elles ont une forte influence normative et sont utilisées par les États Membres de l'UIT lorsqu'ils établissent leur législation, leurs politiques et leurs réglementations nationales. De plus, les normes de l'UIT-T et les normes élaborées par des organisations de normalisation multilatérales jouissent de protections commerciales en vertu de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Leur adoption et leur utilisation sont donc facilitées. Les normes spécifiques établies dans ces Recommandations ainsi que la manière dont elles se rapportent à certaines formes de technologie et communications peuvent également entraîner des risques pour les droits humains.¹

Chaque Secteur de l'UIT a sa propre conférence, outre la Conférence de plénipotentiaires (Plenipot), la conférence globale de l'UIT qui se tient tous les quatre ans. Dans ce guide, nous nous concentrons sur l'AMNT, la conférence de l'UIT-T.

L'AMNT précise la stratégie, les politiques et le programme de travail de l'UIT-T. Or, cet aspect revêt de l'importance pour la société civile. Les normes élaborées par l'UIT-T aident à définir les infrastructures mondiales des technologies de l'information et de la communication (TIC) et peuvent entraîner maintes répercussions sur l'écosystème de régulation des TIC au-delà de l'UIT.

Quelle est la mission de l'AMNT ?

Plus précisément, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications détermine la portée et les priorités du travail de normalisation qui sera mené par l'UIT.

Elle consiste à examiner les Résolutions de l'AMNT, lesquelles soulignent la portée et les priorités des travaux de l'UIT-T et définissent les chantiers à venir sur un sujet donné. Y sont étudiés les Résolutions en lien avec la mission de l'UIT et le programme de travail de la dernière AMNT ainsi que les projets de Résolution proposés par les États Membres.

L'AMNT détermine également le nombre, les méthodes de travail et la structure des Commissions d'études (CE) de l'UIT-T pour la prochaine période d'études quadriennale. L'UIT-T compte actuellement onze CE qui traitent de sujets variés, y compris l'Internet des Objets, les réseaux de demain, les questions opérationnelles et la sécurité. Enfin, l'AMNT définit l'équipe de direction et le programme de travail plus large de l'UIT-T. Les rapports des CE, du Bureau de normalisation des télécommunications (TSB) et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) sont également étudiés lors de l'AMNT.

Les enjeux

Le modèle multipartite de la gouvernance d'Internet

Le succès de l'Internet est dû en grande partie à sa nature ouverte et interopérable, qui a été fondée sur un modèle de gouvernance multipartite. L'influence croissante de l'UIT, forum multilatéral où seuls des États ont le droit de vote, vient menacer ce modèle.

Depuis plusieurs années, de nombreux États ont recours à l'AMNT pour chercher à étendre la mission de l'UIT à des domaines émergents décisifs de la gouvernance de la technologie numérique (comme l'intelligence artificielle (IA) et le métavers) ou aux aspects opérationnels de l'Internet et de ses ressources critiques. Cette tendance est particulièrement préoccupante si l'on considère que le processus de décision de l'UIT implique que l'espace est largement inaccessible aux acteurs vraisemblablement les plus touchés par ses décisions dans ces domaines.² En outre, étendre la mission de l'UIT à la gouvernance d'Internet et à la normalisation représenterait un doublon par rapport au travail mené sur d'autres forums qui sont ouverts et conduits par des experts. Le modèle de gouvernance multipartite s'en trouverait affaibli.

Par exemple, une contribution sur l'IA a été proposée lors de l'AMNT 2020,³ même si elle n'a pas été adoptée. Un désaccord existait à l'époque par rapport à ce que devait être la position de l'UIT-T vis-à-vis de l'IA et la pertinence ou non de l'adoption par l'AMNT d'une résolution susceptible d'élargir la mission de l'UIT-T à l'élaboration de normes relatives à l'IA. La résolution n'a finalement pas été adoptée, mais les clauses du dispositif ont été incluses dans le rapport de la réunion de l'AMNT.⁴ La discussion a été nouvellement soulevée lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT en 2022 et une résolution sur l'IA a alors été adoptée. Bien qu'axée sur le renforcement des capacités et non sur la normalisation de l'IA, elle pourrait être étendue dans des versions ultérieures. L'extension du rôle de l'UIT-T, de l'étude et l'application de nouvelles technologies numériques émergentes dans ses travaux dans un premier temps à leur normalisation, rôle qui irait au-delà de sa mission actuelle, est source d'inquiétude.

Résolutions qui devraient être débattues lors de l'AMNT-24

Parmi les Résolutions existantes et proposées en lien avec l'Internet, les suivantes sont susceptibles d'être revisitées :

- Résolution 47 sur les noms de domaine de premier niveau de type code de pays ;
- Résolution 48 sur les noms de domaine internationalisés (et multilingues) ;
- Résolution 60 sur les réseaux utilisant le protocole Internet ;
- Résolution 64 sur la version 6 du protocole Internet (IPv6).

D'autres résolutions qui intéressent la société civile incluent celles relatives à la cybersécurité (résolutions 50 et 52) ainsi que la résolution 75 sur le Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il conviendra, par ailleurs, d'exercer une veille des propositions de projets de nouvelles résolutions, telles que les résolutions sur les technologies émergentes (IA, métavers) et les appels d'urgence.

Des normes qui portent atteinte aux droits humains

Étant donné que ces résolutions peuvent être assez techniques, il est important de mettre en évidence les impacts qu'elles pourront concrètement avoir. Les normes élaborées par l'UIT-T définissent les caractéristiques techniques nécessaires au fonctionnement d'un Internet et d'autres technologies numériques et assurent qu'ils soient ouverts, inclusifs et transparents (OIT). En fonction de leur conception et de leur mise en œuvre, ces normes peuvent donc soit faciliter, soit entraver l'exercice de droits tels que la liberté d'expression, la liberté d'association et de réunion pacifique et le droit à la vie privée.

Comme l'explique clairement l'article de DNS Research Federation sur le sujet,⁵ s'agissant du droit à la vie privée, la collecte massive de données, la surveillance, l'érosion de l'anonymat et la création de profils permanents pour suivre des individus ou des contenus sont autant d'exemples d'éventuelles répercussions négatives des normes techniques sur les droits humains. Celles-ci peuvent également avoir une incidence sur l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels et sur le principe de non-discrimination.

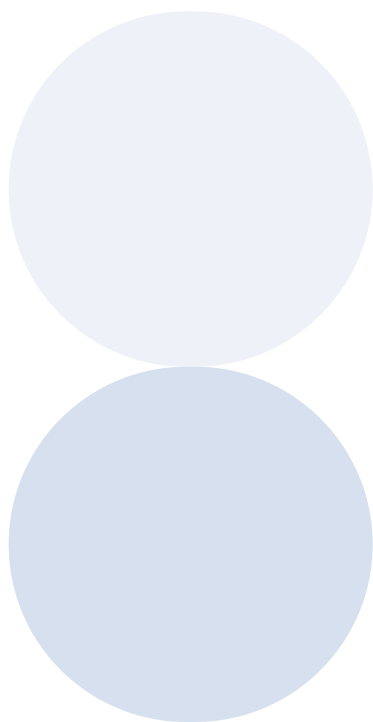
À ce niveau de précision, les changements sont habituellement apportés lors des discussions de la Commission d'études (CE) concernée plutôt que lors de l'AMNT. Il est toutefois important de surveiller les « tendances » de haut niveau abordées lors de l'AMNT puisqu'elles détermineront les priorités de l'UIT-T quant à l'orientation et à la portée des programmes de travail de ladite Commission. La CE mettra alors en œuvre ces sujets de haut niveau à travers des questions à l'étude devant explorer les détails de normes techniques. La manière d'étudier et de présenter ces tendances aux États Membres peut avoir une incidence positive ou négative sur les droits humains du point de vue de leur mise en œuvre. C'est ce qui rend également importante la participation aux réunions préparatoires régionales et propres à un État Membre. La société civile et d'autres parties prenantes, en effet, ont plus de possibilités, à ce stade, d'empêcher des propositions éventuellement problématiques d'être intégrées aux négociations de l'AMNT.

Nouvelle IP

Le cas d'une « Nouvelle IP » illustre les risques que les normes de l'UIT peuvent entraîner pour les droits humains. En 2018, des représentants d'une entreprise chinoise ont présenté une série de propositions à l'UIT afin d'établir une architecture réseau alternative et un ensemble de protocoles pour le système actuel. La proposition initiale n'a pas abouti, mais les tentatives pour introduire des normes visant à concrétiser la vision de départ d'une Nouvelle IP – pas en tant qu'architecture complète, mais plutôt au moyen de la normalisation de ses éléments constitutifs – ont été constantes.

Parmi ses principales caractéristiques, cette autre vision de l'Internet repose sur la transformation de la couche réseau, qui se verrait altérée pour pouvoir véhiculer plus d'informations sur le contenu et l'identité des utilisateurs. Voilà qui comporte des risques pour la vie privée et peut entraîner des répercussions sur la gestion décentralisée et l'architecture ouverte de l'Internet.

Si les Résolutions débattues lors de l'AMNT-24 devaient étendre la mission de l'UIT-T à des domaines comme les réseaux IP ou le déploiement de ces réseaux IP, ces efforts de normalisation controversés pourraient à nouveau être d'actualité.



Les actions possibles pour les OSC

Façonner le texte des Résolutions est le principal moyen d'influencer la portée et l'orientation future de l'action de l'AMNT. Les Résolutions de l'AMNT établissent le programme de travail de l'UIT-T pour les quatre prochaines années et représentent le moyen le plus direct de mettre en place des changements à long terme dans ce Secteur.

Comment agir sur les Résolutions de l'UIT et les résultats de l'AMNT

Rejoindre la délégation d'un État Membre

C'est en rejoignant une délégation d'un État Membre que la société civile peut le plus efficacement participer à l'AMNT. En effet, l'UIT-T est un forum multilatéral et les négociations y sont exclusivement menées par des délégations nationales. Faire partie d'une délégation donnera à un groupe une plus grande possibilité d'influer sur les décisions. Ce dernier pourra aussi contourner les obstacles qui entravent l'accès à l'UIT et pourra, par exemple, consulter des documents de travail et assister à des réunions en personne, le plus souvent à Genève. Devenir membre d'une délégation sera donc utile principalement si vous souhaitez participer aux Commissions d'études de l'UIT-T (ce qui va au-delà du périmètre du présent guide). Mais adhérer en qualité d'Associé ou de Membre de Secteur multipliera vos chances de rejoindre votre délégation en tant qu'expert en vue de l'AMNT.

Rejoindre la délégation d'un État Membre en tant qu'organisation de la société civile exige de bâtir des relations de confiance avec les membres de cette délégation, ce qui peut prendre du temps. La première étape consiste à comprendre quelle(s) instance(s) publique(s) de votre pays pilote(nt) les travaux consistant à adopter des normes techniques. Y a-t-il un organisme gouvernemental spécifique à la tête de la délégation ? Qui est responsable de celle-ci ? Qui sont ses membres actuels ?

Les modalités de participation des parties prenantes à la délégation d'un État Membre varient d'un pays à l'autre. Il est donc crucial pour la société civile de bien comprendre la structure de la délégation concernée et les règles régissant la participation en vue d'en devenir membre. Il est également recommandé aux parties prenantes de tenir compte des éventuelles restrictions associées au respect des conditions requises pour la participation en tant que représentant de l'État Membre en question. Faire partie d'une délégation est une manière pour la société civile de participer en engageant très peu de ressources

(pas d'adhésion à l'UIT à déboursier, par exemple). Cependant, vos propos peuvent se voir restreints puisque vous serez tenus de vous conformer aux règles de la délégation et de soutenir sa position. Participer à une délégation ne vous garantit pas de pouvoir prendre la parole en son nom (seul le chef de délégation y est autorisé), mais vous pourrez tisser des relations au sein de celle-ci qui vous donneront peut-être l'occasion d'intervenir à l'avenir.

En outre, le processus de préparation de l'AMNT est propre à chaque État Membre et peut exiger du temps et des ressources. Les délégations nationales tiennent habituellement des réunions pendant la période précédant l'AMNT afin d'adopter une position unitaire sur les Résolutions essentielles et les missions des Commissions d'études (CE) à l'ordre du jour de l'AMNT. Le choix des Résolutions et des CE abordées par la délégation nationale dépendra des priorités de la délégation individuelle et de la région. Ces positions nationales viendront nourrir les réunions régionales et serviront à élaborer une position régionale qui sera présentée lors de l'AMNT. La fréquence des réunions des délégations nationales est fonction du pays concerné et du niveau de participation de la région à l'AMNT. Outre les réunions régionales, les délégations se réunissent habituellement trois à quatre fois pendant la période précédant l'assemblée. Les financements octroyés aux membres d'une délégation pour assister à l'AMNT varient également selon l'État Membre.

Vous n'êtes pas nécessairement contraintes de rejoindre uniquement la délégation de votre pays. Certains États Membres favorables à une participation plus inclusive et multipartite à l'UIT peuvent être ouverts à ce que des organisations de la société civile (OSC) étrangères rejoignent leur délégation en qualité d'experts (par exemple, dans le domaine des droits humains). Cela profitera aussi aux ressortissants d'un autre pays ou ayant un profil différent et aux personnes vivant dans d'autres pays.

Devenir Membre de Secteur ou collaborer avec des Associés ou des Membres de Secteur

Participer en dehors des délégations des États Membres n'est pas chose aisée, mais pas impossible. Comme cela a été souligné, l'adhésion en qualité d'Associé ou de Membre de Secteur est une manière d'établir une relation avec les délégations d'un État Membre. Participer activement aux travaux d'une CE vous donnera de la crédibilité au sein de l'UIT-T, ce qui vous aidera dans vos efforts pour rejoindre une délégation de l'AMNT.

Les Associés ont un accès plus limité et la possibilité de participer à une CE d'un Secteur donné.⁶ Participer en tant que Membre de Secteur ou Associé est recommandé dans les cas où :

- la position de l'OSC ne correspond pas à celle de son État Membre ;
- il est difficile de bâtir une relation avec la délégation de l'État Membre (ou lorsque votre demande pour rejoindre une délégation n'est pas acceptée) ;
- l'OSC dispose des ressources financières suffisantes pour payer les frais d'adhésion;⁷
- les règles et les conditions requises pour rejoindre une délégation d'un État Membre sont particulièrement onéreuses et/ou restrictives.

Mais même avec cette adhésion, les Membres de Secteur et les Associés n'ont pas de droit de vote et n'ont pas systématiquement accès à toutes les discussions ou prises de décisions⁸. Outre le coût de l'adhésion, les OSC sont également confrontées au coût financier élevé que suppose assister régulièrement aux conférences de haut niveau de l'UIT et aux réunions des CE, qui ont lieu principalement à Genève⁹.

Il est recommandé aux groupes qui prévoient de cibler un sujet précis d'opter pour le statut d'Associé, dont le coût est nettement inférieur à l'adhésion en tant que Membre de Secteur¹⁰. De plus, les membres Associés qui entrent dans la catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) bénéficieront de frais d'adhésion à l'UIT-T à tarif réduit¹¹. Soulignons que le délai de traitement d'une demande peut varier et que toutes les demandes sont soumises à l'approbation de l'État Membre¹².

Les OSC individuelles peuvent choisir d'adhérer en qualité de Membre de Secteur de l'UIT ou d'Associé. Les Membres de Secteur sont autorisés à participer à toute la palette d'activités du Secteur qu'ils rejoignent. Sans un compte TIES – qui exige d'avoir la qualité de membre d'une délégation d'un État Membre ou de membre indépendant – il est impossible d'accéder aux documents de travail de l'UIT. Cependant, l'adhésion en tant que Membre de Secteur ou qu'Associé doit être approuvée par la délégation de votre pays, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande. Un compte TIES est octroyé lorsqu'un État Membre donné reconnaît que des parties prenantes soit appartiennent à une délégation, soit sont Membres de Secteur. Les délégations des États Membres se réservent donc également le droit de limiter l'accès des membres d'une délégation à certains documents. Ainsi si vous rejoignez une délégation d'un pays donné à l'AMNT, votre accès TIES peut être limité à la consultation uniquement des documents en lien avec l'AMNT, sans que vous puissiez accéder à d'autres documents. Par ailleurs, certaines délégations peuvent donner accès à tous les documents de l'UIT lorsqu'elles octroient aux parties prenantes un compte TIES.

Si l'adhésion d'une OSC en qualité de Membre de Secteur ou d'Associé est rejetée et si cette dernière ne peut envisager de se joindre à la délégation de son pays, elle a encore la possibilité de rejoindre une délégation existante de Membres de Secteur ou d'Associés.

Sources d'informations supplémentaires concernant la participation

En plus de rejoindre la délégation d'un État Membre, les parties prenantes disposent d'autres mécanismes de participation. Si ces derniers n'ont aucune incidence directe sur l'AMNT, ils constituent néanmoins des espaces utiles pour nouer des relations avec les États Membres et d'autres parties prenantes.

Une possibilité consiste à prendre part au Groupe de travail du Conseil sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet (GTC-Internet). Créé par les Résolutions 102 et 140 adoptées lors de la

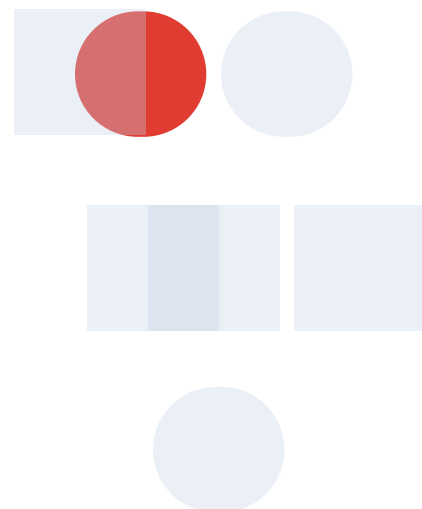
Conférence de plénipotentiaires de 2010, le GTC-Internet n'offre pas un moyen direct de prendre part aux travaux de l'AMNT. Il peut toutefois être (1) une source d'informations au sujet des grandes tendances à même d'orienter les discussions avec les États Membres et (2) un moyen de bâtir un réseau au sein de l'UIT. L'adhésion au GTC-Internet est limitée aux États Membres (contrairement à d'autres GTC de l'UIT). Les tentatives de plusieurs parties prenantes et États Membres pour l'ouvrir se sont heurtées à la résistance d'autres États Membres. Plutôt que d'autoriser l'adhésion à des entités autres que des États Membres, des consultations ouvertes pour la plupart à toutes les parties prenantes ont eu lieu (les États Membres y étaient toutefois les plus largement représentés).

Des mécanismes extérieurs à l'UIT soutiennent également la participation de la société civile : avant chaque AMNT, l'Internet Society (ISOC) publie une matrice de Résolutions et de contributions pertinentes pour la gouvernance d'Internet. Vous pouvez consulter cette ressource dans le cadre de vos travaux de préparation. De plus, tisser des relations avec les antennes nationales de l'ISOC, les bureaux régionaux de l'ISOC et les registres Internet régionaux (RIR) peut servir à obtenir des informations sur la meilleure manière de participer à l'UIT-T et à créer un réseau de contacts œuvrant sur des questions similaires.

Participation régionale

Environ un an et demi avant l'AMNT, les délégations se réunissent pour commencer à formuler des avis en vue des réunions des organisations régionales de télécommunications. Un consensus régional sur les Résolutions est trouvé. C'est lors de ces réunions que les États Membres préparent et consolident leurs positions sur des questions importantes à l'échelle régionale ainsi que des propositions régionales communes pour l'AMNT. Les propositions régionales ont gagné en importance par rapport à celles formulées individuellement par des États Membres. Néanmoins, certains pays exercent une forte influence à l'UIT et les Résolutions individuelles qu'ils proposent indépendamment du bloc régional (c'est le cas, entre autres, des États-Unis et du Brésil) pèsent d'un poids non négligeable lors des négociations de l'AMNT.

Bien que les processus régionaux qui influencent les négociations lors de l'AMNT touchent à leur fin, des réunions régionales préparatoires ont encore lieu sur la période allant de juillet à octobre (voir l'Annexe). *Il est fortement recommandé aux parties prenantes d'y participer dans la mesure du possible dans le cadre d'une délégation (voir plus haut).*

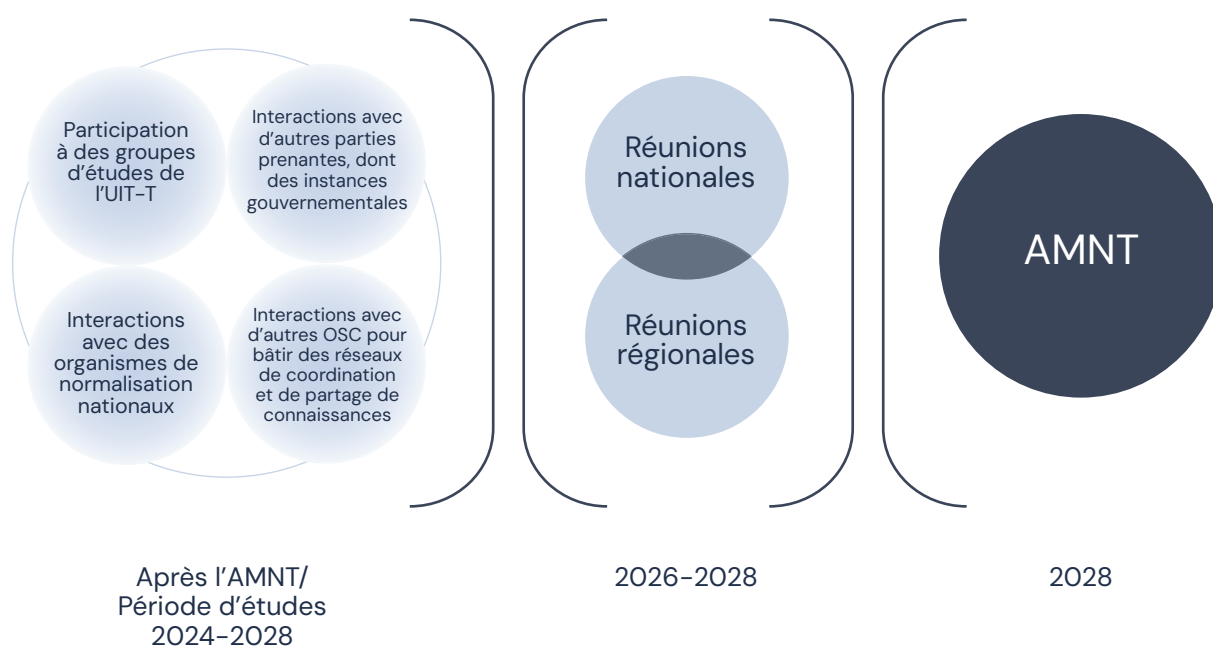


Les principales organisations régionales qui intègrent la position régionale consolidée incluent:

- la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT)
- le Groupe arabe de gestion du spectre des fréquences (ASMG)
- l'Union africaine des télécommunications (UAT)
- l'Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)
- la Conférence européenne des Administrations des postes et des télécommunications (CEPT)
- la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)
- la Communauté régionale des communications (RCC) – en représentation des anciennes républiques soviétiques

Dès lors que les délégations des États Membres sont habituellement composées de représentants du gouvernement chargés de l'encadrement réglementaire et des affaires étrangères, les questions actuelles de politique mondiale et les relations géopolitiques de longue date peuvent souvent être au premier plan des travaux préparatoires de l'AMNT. Il sera utile de tenir compte de cet aspect lors des réunions préparatoires régionales.

Processus AMNT



La participation à l'AMNT

C'est lors de l'AMNT que ces discussions aboutissent et qu'un consensus est trouvé sur les principaux résultats et les Résolutions essentielles. À ce titre, il est crucial que les OSC tirent profit de leur participation aux réunions régionales et nationales en assistant et en participant, dans la mesure du possible, à l'AMNT.

Avant le début de l'AMNT, les États Membres soumettent leurs contributions à la conférence. La date limite pour présenter et publier ces contributions est fixée d'ordinaire quatre semaines avant la tenue de l'assemblée. La date limite pour les contributions à l'AMNT-24 a été fixée au 16 septembre 2024. En substance, ces contributions préciseront si des modifications ou aucune modification à des Résolutions spécifiques sont proposées. Normalement, les États Membres présentent des propositions par le biais des groupes régionaux, à l'issue de leurs processus préparatoires régionaux. Il arrive à l'occasion que les propositions émanent d'un seul ou de plusieurs pays à la fois. Les États-Unis, par exemple, formulent parfois des propositions individuelles et, dans d'autres cas, des propositions conjointes avec le Canada.

Une fois que les contributions ont été publiées, il est recommandé de bien examiner la teneur de ces Résolutions et de consulter les versions précédentes pour suivre leur évolution au fil du temps. De nombreuses organisations, comme l'ISOC, sont susceptibles de publier leurs analyses afin de rendre plus aisé le travail de préparation des participants à l'AMNT. Il sera important à ce stade de décider quelles Résolutions vous souhaitez suivre et de lire attentivement les modifications suggérées par chaque groupe régional. Dans le cadre de cet examen, il convient de tenir compte des motivations géopolitiques et des intérêts nationaux individuels de l'État Membre ou des États Membres à l'initiative de la Résolution.

Les Résolutions comportent un préambule et un dispositif qui invite à l'action : les différentes instances de l'UIT et les membres y sont chargés de mener des travaux spécifiques. Cet élément de la Résolution, en ce qu'il a le plus d'impact, est celui qu'il faudra privilégier. Pour ce qui est des formulations des Résolutions auxquelles il convient de prêter attention, soyez attentifs aux modifications qui visent à :

- étendre le rôle de l'UIT-T dans les questions relatives au fonctionnement de l'Internet ou à la gestion des ressources critiques de l'Internet ;
- imposer la normalisation concernant les éléments constitutifs de l'Internet, comme les DNS ou les réseaux IP ;
- minimiser le rôle du modèle multipartite de gouvernance de l'Internet.

Lorsque vous décidez si participer ou non à des Résolutions spécifiques et de quelle manière, la première étape après examen et évaluation des contributions d'un État Membre consiste à

vous entretenir avec la délégation de votre pays. Vérifiez qui est le chef de votre délégation et qui va intervenir concernant les Résolutions essentielles, et assistez aux réunions importantes/ et veillez à être ajouté aux mécanismes de communication pertinents. Assurez-vous de faire votre planning en fonction des réunions relatives aux Résolutions que vous suivez, y compris les réunions debout de coordination de la délégation et/ou vérifiez s'il existe des mécanismes de communication (par exemple, des chats de groupe sur des applications de messagerie) pour des Résolutions spécifiques et/ou l'ensemble de la délégation.

Lors de l'AMNT, la coordination avec d'autres parties prenantes non gouvernementales est essentielle. Comprendre et mettre en commun les priorités avec d'autres parties prenantes non gouvernementales peut se révéler un bon moyen de repérer les priorités en matière de plaidoyer de la société civile (voir la partie suivante). Ainsi si votre délégation ne soutient pas votre position, vous pouvez collaborer avec un Membre de Secteur pour faire avancer votre contribution. Rappelez-vous : il ne saurait y avoir de travail solitaire à l'UIT — il s'agit de bâtir des alliances et de chercher des opportunités. De plus petits groupes axés sur des questions précises peuvent être créés afin de partager des informations et d'élaborer des stratégies conjointes. Cette coordination devrait commencer avant l'AMNT et inclure des réunions en personne et/ou des mécanismes de coordination pour le partage d'informations en temps réel (par exemple des applications de messagerie).

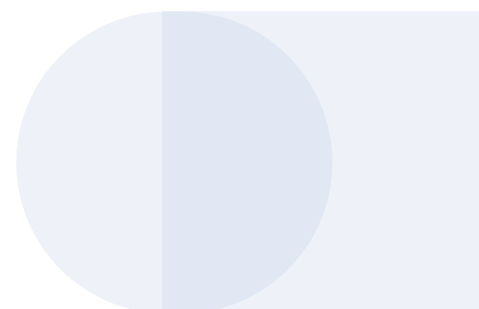
Pour ce qui est de la conférence en tant que telle, le rythme de travail est généralement comme suit :

- **Première semaine de la réunion:** la première semaine de la réunion est axée sur les négociations et les discussions entre délégations portant sur le fond des textes essentiels. Le calendrier est réparti entre les différentes réunions consacrées à des Résolutions spécifiques, présidées par les membres des délégations de pays qui connaissent bien les Résolutions en question et se proposent pour « représenter » leur groupe régional lors de la conférence. Ces discussions porteront sur les modifications à apporter aux textes. La première semaine de la conférence inclura également de nombreuses réunions informelles et bilatérales qui ne seront pas indiquées sur le calendrier officiel de l'AMNT. Il revient à votre délégation de vous informer du lieu et du moment où se tiendront les réunions portant sur les Résolutions essentielles pour lesquelles vous réalisez une veille. Des Résolutions « aboutissant facilement à un accord » seront adoptées lors des séances plénières qui auront lieu dès la première semaine.
- **Deuxième semaine de la réunion:** c'est lors de cette deuxième semaine qu'ont lieu la plupart des négociations et recherches de compromis sur le fond et la rédaction des textes. Dès le milieu de la deuxième semaine, les décisions finales concernant les changements apportés à des Résolutions existantes doivent avoir été prises. De plus, toutes nouvelles Résolutions devront être convenues à ce stade. Une partie du texte des Résolutions sera décidée et présentée en séance plénière où seuls des changements mineurs seront débattus. Si les négociations portant sur des changements à apporter à un texte existant n'aboutissent pas et aucun accord ne peut être trouvé concernant

la rédaction finale du texte, la discussion sera portée en plénière. Le résultat le plus probable dans ce cas est qu'aucune modification ne soit apportée. Des négociations tard dans la nuit et de dernière minute peuvent être requises pour des textes et des Résolutions plus controversés.

Participation des médias

Cartographiez les principaux médias s'agissant des sujets importants que vous suivez. Certains peuvent couvrir la conférence dans le détail. Vous pouvez contacter l'autorité de régulation ou l'organisme de normalisation de votre pays pour savoir quels médias seront présents. Vous pouvez aussi dresser la liste des médias nationaux et internationaux afin de réaliser une veille et de les solliciter tandis que vous assistez à l'AMNT (par exemple, si vous pensez qu'attirer l'attention sur une question particulière favorisera vos actions de plaidoyer).



Les priorités de plaidoyer recommandées

Nous exposons ci-après des objectifs de plaidoyer recommandés en vue de la participation de la société civile lors de l'AMNT.

Contre les propositions qui cherchent à élargir la mission de l'UIT-T

L'AMNT-24 offre l'occasion à la fois de contre les efforts visant à élargir la mission de l'UIT-T et de réaffirmer les engagements des États Membres en faveur d'une série de principes directeurs qui soutiennent la gouvernance d'Internet depuis sa création. Tout indique déjà que les États Membres proposeront des amendements concernant plusieurs Résolutions essentielles : par exemple, la Résolution 92 intitulée « Renforcer les travaux de normalisation relatifs aux aspects non radioélectriques des Télécommunications mobiles internationales au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT », qui traite des technologies émergentes, ou encore la Résolution 50 relative à la « Cybersécurité ». Ces deux Résolutions ont donné lieu à un important débat entre délégations sur des questions visant à déterminer l'impact potentiel de nouvelles technologies émergentes et sur des questions relatives à la gouvernance d'Internet (GI).

Les travaux qui visent à mettre à jour, amender ou élaborer des normes techniques relatives à l'Internet – comme les modifications apportées aux protocoles de système de nommage DNS ou de routage du trafic – devraient être présentés à des forums ouverts comme la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) ou le Groupe de travail sur l'ingénierie Internet (IETF), plutôt que des forums multilatéraux comme l'UIT, où la prise de décisions à l'issue d'un vote est une prérogative souveraine des États Membres. Comme l'AMNT-20 l'aura montré, des tentatives pour mener de telles discussions sous l'égide de l'UIT – dont certaines fructueuses – ont été relevées. L'AMNT-24 est l'occasion de contre les efforts visant à étendre le rôle de l'UIT au-delà de sa mission actuelle et de réaffirmer l'engagement des États Membres vis-à-vis du modèle multipartite de GI.

Encourager des engagements plus fermes des États Membres vis-à-vis du modèle multipartite de la gouvernance d'Internet (GI)

L'AMNT-24 peut parvenir à façonner l'avenir non seulement du Secteur de la normalisation de l'UIT, mais aussi du rôle de l'UIT dans l'écosystème plus large de la gouvernance d'Internet. Dans la mesure où l'UIT est un acteur majeur, ses actions et ses résultats sont susceptibles d'avoir un impact considérable sur les prochaines discussions. Une prise de position ferme de sa part contre les menaces pesant sur un Internet ouvert et interopérable et un soutien

réaffirmé en faveur de son modèle multipartite de gouvernance enverrait un message puissant à la communauté plus large de la gouvernance d'Internet. Voilà qui pourrait fortement influencer d'autres processus (comme la mise en œuvre du Pacte numérique mondial et le processus d'examen SMSI+20).

Promouvoir et protéger les droits humains

En façonnant la portée des futurs travaux des Commissions d'études (CE), les résultats de l'AMNT donneront forme aux normes à élaborer lors de futures périodes d'études et détermineront en quoi ces normes seront respectueuses des droits.

La participation de la société civile à l'AMNT est donc essentielle pour garantir que les Résolutions proposées ou les propositions de nouvelles Commissions d'études ne s'accompagnent pas de menaces pour les droits humains. Et pour qu'elles intègrent activement des garanties pour les droits humains et protègent et promeuvent un Internet ouvert et interopérable. De plus, la société civile joue un rôle important dans le suivi et le signalement des impacts que les travaux de l'UIT-T sont susceptibles d'avoir sur les droits humains.

Annexe

- Annexe 1 : Réunions régionales
- Annexe 2: Recursos útiles
- Notes

Reuniones regionales

25 juillet 2024	● Ligue des États arabes (LAS) Équipe de normalisation des États arabes (ASTeam)
12 – 16 août 2024	● Union africaine des télécommunications (UAT) 3 ^e et dernière réunion préparatoire africaine en vue de l'AMNT
19 – 23 août 2024	● Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) 4 ^e réunion préparatoire WGCONF João Pessoa, Brésil
	● Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) 5 ^e réunion du Groupe préparatoire de l'APT en vue de l'AMNT-24 (APT WTSA-24-5)
août 2024	● Communauté régionale des communications (RCC), Commission pour la coordination de la coopération internationale et le groupe de travail sur les travaux avec l'UIT
23 juillet 2024	● Conférence européenne des Administrations des postes et des télécommunications (CEPT) Réunion virtuelle
3 – 5 septembre 2024	● Réunion hybride, Sofia (Bulgarie)

Ressources utiles

- [Matrice ISOC \(en anglais\)](#)
- [Article 19 : Almanach des normes de l'Internet \(en anglais\)](#)
- [DNS Research Federation, « Standards: the new frontier for the free and open Internet » \(en anglais\)](#)
- [Technical Standards and Human Rights: The Case of New IP \(en anglais\)](#)
- [NAVIGATING THE ITU – Four routes for civil society engagement \(en anglais\)](#)
- [Proposition « Nouvelle IP » de Huawei – Foire aux questions \(en anglais\)](#)
- [Rapport du HCDH sur « Les droits de l'homme et les processus de normalisation technique relatifs aux nouvelles technologies numériques »,](#)
- [G. Balbi et A. Fickers \(dir.\), History of the International Telecommunication Union \(ITU\). Transnational techno-diplomacy from the telegraph to the Internet \(pp.1-12\), éd. De Gruyter, 2020 \(en anglais\)](#)
- [ITU: Why the World Radiocommunication Conference matters – ARTICLE 19 \(en anglais\)](#)
- [ITU and ITU-R: Basics and Facts \(en anglais\)](#)
- [Frequency Allocations \(en anglais\)](#)
- [Terminologie et définitions pour les textes adoptés en réponse à la Contribution présentée à l'UIT par la Fédération de Russie \(en anglais\)](#)
- [Contribution présentée par la Fédération de Russie \(Document CWG-Internet-16/4-E\) « Analyse de risque du modèle opérationnel et de gouvernance d'Internet existant » \(septembre 2021, en anglais\)](#)

Notes

- 1 <https://www.gp-digital.org/the-itu-a-brief-explainer/> (en anglais); rapport du HCDH.
- 2 Il est important de relever que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a récemment mené d'importants travaux dans le domaine des droits humains et des normes techniques. Un rapport précurseur sur le sujet a notamment été publié en juin 2023. Des fonds ont également été destinés au recrutement d'un spécialiste des droits humains chargé d'œuvrer sur ces questions.
- 3 En raison de la pandémie de COVID-19, l'AMNT 2020 s'est tenue en 2022.
- 4 Comme précisé dans la matrice de l'AMNT 2020 de l'ISOC, « inclure un texte dans le rapport de l'assemblée ne saurait lui conférer le même statut que s'il s'agissait d'une Résolution, mais pourrait encourager les Commissions d'études à mener des travaux ».
- 5 https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3907165
- 6 <https://www.itu.int/hub/membership/become-a-member/participation/>
- 7 Il est à noter ici que les organisations dans quelques pays à faible revenu bénéficient d'une réduction spéciale sur les frais d'adhésion. Pour en savoir plus sur les frais d'adhésion, veuillez consulter : <https://www.itu.int/en/ITU-T/membership/Pages/Categories-and-Fees.aspx>
- 8 <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2018/01/2018.01.04-Ways-to-Engage-Mini-Brief-FINAL-VERSION.pdf>
- 9 <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2018/01/2018.01.04-Ways-to-Engage-Mini-Brief-FINAL-VERSION.pdf>
- 10 <https://www.itu.int/hub/membership/become-a-member/fees/>
- 11 *Ibid* <https://www.itu.int/hub/membership/become-a-member/fees/>
- 12 <https://www.itu.int/hub/membership/become-a-member/frequently-asked-questions/#/fr>